

Formations au Système Participatif de Garantie de N&P

Nature & progrès est à la fois un mouvement citoyen et une marque privée pour des produits alimentaires et cosmétiques.

Depuis 1964, la fédération Nature & Progrès rassemble, au sein de groupes locaux, des citoyens et des professionnels engagés pour une agroécologie paysanne et se mobilisant pour une alternative à l'agrochimie et au productivisme. Ensemble ils ont écrit en 1972 les premiers cahiers des charges de la bio au monde. Aujourd'hui, la mention Nature & progrès garantie des aliments et cosmétiques produits et transformés selon des pratiques respectueuses du vivant et de la qualité intrinsèque des matières premières.

Publics visés : Adhérents professionnels et consommateurs mais aussi toute personne souhaitant s'investir localement

Programme

Cette formation permet de comprendre ce qu'est un système participatif de garantie et comment il fonctionne.

Date : 07 octobre 2024

Durée : 1 jour (7 heures)

Lieu : - Salle des fêtes,
24800 Saint Jean de
Côte (matin)
-1416 Route de la Boine,
24800 Saint Jean de
Côte (après-midi).

Formateur :
Aude LIAUTIER

Les Systèmes Participatifs de Garantie permettent d'assurer une garantie sur un produit ou une activité par le biais d'une implication locale des principaux acteurs. Cette formation permet aux participants de comprendre comment s'investir dans le SPG de Nature & Progrès, à travers la présentation du fonctionnement de la fédération, des méthodes d'enquêtes et de délibération en Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle (COMAC)

Objectifs :

- Connaître l'histoire et les fondamentaux des SPG ;
- Connaître le fonctionnement de N&P et de son SPG ;
- Être capable de réaliser une enquête et de participer à une réunion de COMAC

Programme :

- Accueil présentation et discussion sur les attentes ;
- Présentation théorique (les SPG, fonctionnement de N&P, les enquêtes et COMAC à N&P...)
- Mise en pratique d'enquête fictive ;
- Mise en pratique d'une réunion COMAC fictive

■ Prise en charge de la formation

Contributeurs VIVEA

Les contributeurs VIVEA¹ et porteurs de projets en Plan de Professionalisation Personnalisé (PPP) disposent de la possibilité de faire financer leur participation à certaines formations (dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge par VIVEA de 3000€).

La fédération Nature & Progrès étant référencée sur le Datadock (base de données unique sur la formation professionnelle), la formation SPG peut être prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles.



Personnes non adhérentes à N&P

Si vous n'êtes ni adhérent à N&P, ni contributeur VIVEA, veuillez contacter le groupe local organisateur de la formation pour obtenir un devis.

¹ Agriculteurs, chef d'exploitation, cotisants solidaires, conjoint collaborateur, aide familial, associé d'exploitation

■ Inscription à la formation

Pour vous inscrire, veuillez contacter la personne référente de votre groupe locale en lui précisant :

Nom/prénom Mail :

Téléphone :

Si vous êtes contributeur VIVEA et souhaitez faire prendre en charge votre participation, veuillez préciser à votre groupe local les informations suivantes (nom/prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale et code postale d'habitation).

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap et en difficulté d'apprentissage, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Autres éléments à ajouter au programme :

- Conditions d'accessibilité personnes à mobilité réduite
- « pensez au co-voiturage »
- Aspects pratiques
- A la fin de cette journée de formation, il vous sera demandé de compléter un questionnaire de satisfaction
- Il vous sera remis/ou envoyé une attestation de formation

Autres éléments